



Commune de PREZ

IMPOTS 2023

Terme général d'échéance	30.05.2024
---------------------------------	------------

Taux impôts communaux	Revenu	80 %
	Fortune	80 %
	Bénéfice	80 %
	Capital	80 %

Acomptes 2023	Nombre d'acomptes	9
	Date échéance 1 ^{er} acompte	30.06.2023
	Date échéance dernier acompte	28.02.2024

Intérêts	Acomptes	Moratoires	3 %
		Rémunératoires	0 %
	Décompte	Compensatoires	0 %
		Moratoires (paiements en retard)	3 %
		Rémunératoires (paiements excédentaires)	0 %
		Montant minimum des intérêts moratoires	Fr. 10.00
		Montant minimum des intérêts rémunératoires	Fr. 10.00

Approuvé en séance de conseil communal le 9 janvier 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire communale

Mireille Gross



Le Syndic

David Bonny